

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, February 5, 2026

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 10:32 a.m. [ET] for clause-by-clause consideration of Bill S-212, An Act respecting a national strategy for children and youth in Canada.

Senator Sharon Burey (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chair: Senators, I call to order this meeting of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology. My name is Sharon Burey. I am a senator from Ontario and the deputy chair of this committee.

Before we begin, I would like to do a round table and have senators introduce themselves.

Senator Moodie: Rosemary Moodie, Ontario.

Senator Hay: Katherine Hay, Ontario.

Senator Karetak-Lindell: Nancy Karetak-Lindell, Nunavut.

Senator Greenwood: Margo Greenwood, British Columbia.

Senator Muggli: Tracy Muggli, Saskatchewan.

The Deputy Chair: Thank you, senators.

We're pleased to welcome officials once again from Employment and Social Development Canada, Health Canada and Indigenous Services Canada. Thank you for joining us again this morning, Mr. Vaillancourt, Mr. Lynch, Ms. Stefanis, Ms. Mattison and Ms. Novak. Officials are present in order to respond to any technical questions that may arise as we continue today and may be called on, as needed.

Colleagues, during yesterday's meeting, we adopted clauses 1 to 3 and began consideration of clause 4, where we adopted five amendments and postponed the consideration of one amendment.

Senators, is it agreed that the committee resume clause-by-clause consideration of Bill S-212, An Act respecting a national strategy for children and youth in Canada?

Hon. Senators: Agreed.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 5 février 2026

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 10 h 32 (HE), pour faire l'étude article par article du projet de loi S-212, Loi concernant une stratégie nationale pour les enfants et les jeunes au Canada.

La sénatrice Sharon Burey (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La vice-présidente : Sénatrices, je déclare ouverte la séance du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Je m'appelle Sharon Burey. Je suis sénatrice de l'Ontario et vice-présidente de ce comité.

Avant de commencer, j'aimerais faire un tour de table et demander aux sénateurs et sénatrices de se présenter.

La sénatrice Moodie : Rosemary Moodie, de l'Ontario.

La sénatrice Hay : Katherine Hay, de l'Ontario.

La sénatrice Karetak-Lindell : Nancy Karetak-Lindell, du Nunavut.

La sénatrice Greenwood : Margo Greenwood, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Muggli : Tracy Muggli, de la Saskatchewan.

La vice-présidente : Merci, sénatrices.

Nous sommes heureux d'accueillir de nouveau des représentants d'Emploi et Développement social Canada, de Santé Canada et des Services aux Autochtones Canada. Merci de vous joindre à nous à nouveau ce matin, monsieur Vaillancourt, monsieur Lynch, madame Stefanis, madame Mattison et madame Novak. Des responsables sont présents afin de répondre à toute question technique qui pourrait être soulevée au cours de la séance aujourd'hui et ils pourraient être appelés à intervenir, au besoin.

Chers collègues, lors de la séance d'hier, nous avons adopté les articles 1 à 3 et avons commencé l'examen de l'article 4, où nous avons adopté cinq amendements et reporté l'examen d'un amendement.

Sénatrices, êtes-vous d'accord pour que le comité reprenne l'examen article par article du projet de loi S-212, Loi concernant une stratégie nationale pour les enfants et les jeunes au Canada?

Des voix : D'accord.

The Deputy Chair: Agreed. Shall clause 4, as amended, carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Senator Greenwood is going to speak.

Senator Greenwood: Thank you. I want to thank my colleagues for a fruitful and important discussion about my amendment with regard to creating culturally safe environments during the minister's consultation with children. We had quite the discussion on that.

Given that discussion, I would like to withdraw the motion, the title of which is MG-S212-4-4-29. I would instead move MG-S212-4-4-29a, which I believe strikes a balance between the intent of the original amendment and the concerns raised by my colleagues during our discussion.

Senators, I move:

That Bill S-212 be amended in clause 4, on page 4, by adding the following after line 29:

“(3.1) In conducting consultations under paragraph (3)(a), the Minister must make every reasonable effort to ensure that child and youth participants are engaged in a culturally safe environment and in ways that respect their own respective cultures and that they are provided with the opportunity to participate in their own respective languages.”.

As previously discussed, senators, I'm introducing a new amendment, which I believe strikes an appropriate balance between the intent of the previous motion and the concerns raised by senators. As a result, this amendment would ask that the minister must make every reasonable effort to ensure that children and youth participants are engaged in a culturally safe way and provided with the opportunity to participate in their own language.

As stated yesterday, this amendment is in response to the briefing note and witness testimony from the Assembly of First Nations Quebec-Labrador and the First Nations of Quebec and Labrador Health and Social Services Commission, which had concerns that without certain safety nets, these consultations could cause further harm and trauma. This would ensure that when the minister consults with children and youth, as required under 4(3)(a) of the bill, that it is done in such a manner that ensures a culturally safe environment, that respects their culture and with the opportunity to participate in their own language. Thank you.

The Deputy Chair: Thank you, Senator Greenwood. Open for discussion and debate, senators.

La vice-présidente : D'accord. L'article 4 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : La sénatrice Greenwood va prendre la parole.

La sénatrice Greenwood : Je vous remercie. Je tiens à remercier mes collègues pour une discussion fructueuse et importante concernant mon amendement relatif à la création d'environnements adaptés à la culture lors de la consultation ministérielle avec les enfants. Nous avons eu toute une discussion à ce sujet.

Étant donné cette discussion, j'aimerais retirer la motion, dont le titre est MG-S212-4-4-29. Je propose plutôt MG-S212-4-4-29a, qui, selon moi, atteint un équilibre entre l'objet de l'amendement initial et les préoccupations soulevées par mes collègues lors de notre discussion.

Sénatrices, je propose :

Que le projet de loi S-212 soit modifié à l'article 4, à la page 4, par adjonction, après la ligne 30, de ce qui suit :

« (3.1) Lorsqu'il mène des consultations auprès des enfants et des jeunes, le ministre fait tous les efforts raisonnables pour veiller à ce que les participants soient consultés dans un environnement culturellement sûr et respectueux de leur propre culture, et à ce qu'ils puissent participer dans leur propre langue. ».

Comme nous en avons déjà discuté, sénatrices, je propose un nouvel amendement, qui, selon moi, établit un équilibre approprié entre l'objet de la motion précédente et les préoccupations soulevées par les sénateurs. Par conséquent, cet amendement demanderait que le ministre fasse tous les efforts raisonnables pour communiquer avec les enfants et les jeunes participants d'une manière adaptée à leur culture et pour qu'ils puissent participer dans leur propre langue.

Comme il a été indiqué hier, cet amendement répond à la note d'information et au témoignage de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador et de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, qui ont soulevé des préoccupations selon lesquelles, sans certains filets de sécurité, ces consultations pourraient causer davantage de torts et de traumatismes. Cela garantirait que lorsque le ministre consulte des enfants et des jeunes, comme l'exige l'alinéa 4(3)a du projet de loi, il le fait d'une manière qui respecte leur culture et en leur offrant la possibilité de participer dans leur propre langue. Je vous remercie.

La vice-présidente : Merci, sénatrice Greenwood. Nous pouvons maintenant en discuter, sénatrices.

Senator Senior: I'd like to say that I really appreciate the efforts made. I think the intention was there, and it captures it by having really listened to the responses. Thank you for doing that.

The Deputy Chair: Thank you, Senator Senior. Is there any more discussion?

Senator Moodie: I would support this change.

The Deputy Chair: Thank you.

Okay, colleagues. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Agreed. I declare the motion in amendment carried.

Senator Greenwood: Senators, I move:

That Bill S-212 be amended in clause 4, on page 5,

(a) by replacing line 5 with the following:

“(c) the Inuit Child First Initiative;”;

(b) by replacing line 9 with the following:

“Girls; and

(e) any commitments made by the Government of Canada in relation to early learning and child care, including commitments specific to Indigenous early learning and child care.”.

This amendment is in response to the Assembly of First Nations and the briefing note they shared with our committee. Any national strategy for children and youth needs to consider Canada's early learning and child care program and the fundamental role it plays in enhancing the education and well-being of children in Canada.

This amendment is consistent with the bill's objectives to include any relevant recommendations from the Truth and Reconciliation Commission; namely, Call to Action 12, which calls upon the federal, provincial, territorial and Aboriginal governments to develop culturally appropriate early childhood education programs for Aboriginal families.

Furthermore, this amendment is also consistent with my previous amendment to include the Minister responsible for Employment and Social Development Canada, as Early Learning and Child Care, or ELCC, is housed under that particular department.

La sénatrice Senior : J'aimerais dire que j'apprécie vraiment les efforts déployés. Je pense que l'intention était là, qu'on en tient compte puisqu'on a réellement écouté les réponses. Je vous en remercie.

La vice-présidente : Merci, sénatrice Senior. Y a-t-il d'autres discussions?

La sénatrice Moodie : Je soutiendrais ce changement.

La vice-présidente : Je vous remercie.

D'accord, chers collègues. Honorables sénatrices, êtes-vous d'accord pour adopter la motion d'amendement?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : D'accord. Je déclare la motion d'amendement adoptée.

La sénatrice Greenwood : Sénatrices, je propose :

Que le projet de loi S-212 soit modifié à l'article 4, à la page 5, par substitution, à la ligne 9, de ce qui suit :

« et assassinées;

e) de tout engagement pris par le gouvernement du Canada en matière d'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, y compris les engagements spécifiques à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants autochtones. ».

Cet amendement est une réponse à l'Assemblée des Premières Nations et à la note d'information qu'elle a remise à notre comité. Toute stratégie nationale pour les enfants et les jeunes doit tenir compte du programme canadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et du rôle fondamental qu'il joue dans l'amélioration de l'éducation et du bien-être des enfants au Canada.

Cet amendement est conforme aux objectifs du projet de loi d'inclure toutes les recommandations pertinentes de la Commission de vérité et réconciliation, à savoir l'appel à l'action n° 12, qui demande aux gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones d'élaborer des programmes d'éducation de la petite enfance adaptés à la culture pour les familles autochtones.

De plus, cet amendement est également cohérent avec mon amendement précédent visant à inclure le ministre responsable de l'Emploi et du Développement social Canada, puisque l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, ou AGJE, relèvent de ce ministère.

In their note, the Assembly of First Nations, or AFN, wrote that:

First Nations Early Learning and Child Care (ELCC) is an integral support for First Nations children to ensure they understand who they are, have opportunity to learn their language, and participate in community.

And that:

The Indigenous Early Learning and Child Care Framework is a guide for communities, program administrators, service providers, policy makers and governments to work towards achieving a shared vision that all Indigenous children have the opportunity to experience high-quality, culturally-strong ELCC.

This is why the AFN called for this element to be an additional consideration for the minister when developing the national strategy.

The Deputy Chair: Thank you, Senator Greenwood. Is there any discussion or debate? Seeing none, colleagues, is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Agreed. I declare the motion in amendment carried.

Shall clause 4, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall clause 5 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall clause 6 carry?

Senator Greenwood: Senators, I move:

That Bill S-212 be amended in clause 6, on page 5, by replacing line 18 with the following:

“**6 (1)** Within 36 months after the day on which this Act”.

So we're replacing that.

This amendment is in response to the briefing note and witness testimony from the Assembly of First Nations Quebec-Labrador and the First Nations of Quebec and Labrador Health and Social Services Commission. It addresses their concern regarding the timelines for consultation with representatives of Indigenous

Dans sa note, l'Assemblée des Premières Nations, ou APN, a écrit que :

L'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) des Premières Nations offrent un soutien essentiel aux enfants des Premières Nations pour qu'ils comprennent qui ils sont, pour qu'ils aient l'occasion d'apprendre leur langue et pour qu'ils puissent participer à la vie communautaire.

L'APN a également écrit que :

Le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones est un guide pour les communautés, les administrateurs de programmes, les fournisseurs de services, les décideurs et les gouvernements afin de travailler à la réalisation d'une vision commune selon laquelle tous les enfants autochtones bénéficient de services d'AGJE de haute qualité et culturellement solides.

C'est pourquoi l'APN a demandé que cet élément soit également pris en compte par le ministre lors de l'élaboration de la stratégie nationale.

La vice-présidente : Merci, sénatrice Greenwood. Quelqu'un souhaite-t-il en discuter? Comme personne n'intervient, chers collègues, êtes-vous d'accord, honorables sénatrices, pour adopter la motion d'amendement?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : D'accord. Je déclare la motion d'amendement adoptée.

L'article 4 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : L'article 5 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : L'article 6 est-il adopté?

La sénatrice Greenwood : Sénatrices, je propose :

Que le projet de loi S-212 soit modifié à l'article 6, à la page 5, par substitution, à la ligne 18, de ce qui suit :

« **6 (1)** Dans les 36 mois suivant la date de sanction de la ».

Donc, nous remplaçons cela.

Cet amendement répond à la note d'information et au témoignage de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador et de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador. Il tient compte de leur préoccupation concernant les délais de consultation avec

governing bodies and organizations that serve and represent First Nations, Inuit and Métis children and youth, as outlined in 4(3)(d) of the bill.

Quoting from their briefing note:

We believe that the proposed 24-month timeline for developing the strategy is insufficient to ensure proper consultation and cooperation with all relevant Indigenous organizations and governing bodies across the country.

While the national strategy is important, it is equally important to ensure that Indigenous Peoples are properly consulted. I believe that, by adding an extra year to this timetable, we can strike this balance.

Furthermore, the minister would still be required to table biannual progress reports during that time so Parliament would continue to see the development of the strategy during that additional year. Thank you, Madam Chair.

The Deputy Chair: Thank you, Senator Greenwood. Open for discussion, colleagues.

Senator McPhedran: Apologies for being late — transportation hiccup.

I absolutely support the concern behind this, but I also want to just observe that, in my decades of doing this kind of stuff, I have seldom seen a government meet a deadline. They always end up asking for an extension.

On the other hand, when they have a shorter runway, it tends to really get them going. I have no crystal ball so maybe this will be the one time that they actually do the work within the time that's set out, but typically, they come back and ask for an extension.

I'm feeling a little torn by this, just to say that 24 months is a reasonable time. It has got enough pressure built into it that maybe there will actually be some progress, but again, I don't have a crystal ball. This is very speculative.

Senator Senior: Thank you. Perhaps you said this in what you read, but I'm trying to understand more concretely the reasoning behind 36 as opposed to 24. Is it because of the consultation that will be required? Could you speak to that a bit, please?

Senator Greenwood: It's my understanding from the briefing note — because this is coming from the nations, not from me personally — that this was their request. It does take time

les représentants des organisations et des gouvernements autochtones qui servent et représentent les enfants et les jeunes des Premières Nations, inuits et métis, comme il est indiqué à l'alinéa 4(3)d) du projet de loi.

Je vais citer leur note d'information :

Nous croyons que le délai proposé de 24 mois pour élaborer la stratégie est insuffisant pour garantir une consultation et une coopération adéquates avec toutes les organisations autochtones et les instances dirigeantes pertinentes du pays.

Bien que la stratégie nationale soit importante, il est tout aussi essentiel de s'assurer que les peuples autochtones sont correctement consultés. Je crois qu'en ajoutant une année supplémentaire à ce délai, nous pouvons trouver cet équilibre.

De plus, le ministre serait toujours tenu de déposer des rapports d'étape semestriels pendant cette période afin que le Parlement puisse continuer à suivre l'évolution de la stratégie durant cette année supplémentaire. Merci, madame la présidente.

La vice-présidente : Merci, sénatrice Greenwood. Y a-t-il des commentaires, chers collègues.

La sénatrice McPhedran : Je m'excuse de mon retard; le transport m'a joué des tours.

Je souscris tout à fait la préoccupation derrière cet amendement, mais je veux aussi simplement faire observer que, pendant mes décennies de travail sur ce genre de choses, j'ai rarement vu un gouvernement respecter des échéances. Il finit toujours par demander une prolongation.

Par contre, quand l'échéancier est plus court, cela a tendance à vraiment les motiver. Je n'ai pas de boule de cristal, donc peut-être que ce sera la seule fois où ils feront réellement le travail dans le délai imparti, mais en général, ils reviennent et demandent une prolongation.

Je suis un peu partagée sur cette question, et je dirais simplement que le délai de 24 mois est un délai raisonnable. La pression est telle qu'il y aura peut-être effectivement des progrès, mais encore une fois, je n'ai pas de boule de cristal. C'est très spéculatif.

La sénatrice Senior : Je vous remercie. Vous l'avez peut-être dit dans ce que vous avez lu, mais j'essaie de comprendre plus concrètement le raisonnement derrière une période de 36 mois par rapport à 24. Est-ce à cause de la consultation qui sera nécessaire? Pourriez-vous nous donner plus de détails, s'il vous plaît?

La sénatrice Greenwood : D'après ce que je comprends de la note d'information — car cela vient des nations, pas de moi personnellement —, c'était leur demande. Il faut du temps pour

to consult with all of the communities and all of the stakeholders. When we're looking at Indigenous Early Learning and Child Care, we're talking about First Nations, Inuit and Métis Peoples as well. It takes time for people to undertake those consultations. I think that these two particular witness groups that came before us asked for that. In their briefing note, they asked for more time. I am thinking that, in their opinions, 24 months won't be enough time for them to undertake the work.

Senator Senior: Thank you.

Senator Osler: Thank you, Senator Greenwood, for bringing this amendment forward.

Madam Chair, I'm wondering if we might be able to hear from any of the officials from any of the relevant departments with any past experience in developing national strategies, and if they could offer their thoughts on shorter timelines versus longer timelines.

The Deputy Chair: Thank you, Senator Osler. If the officials could please come to the table.

Jennifer Novak, Director General, Mental Wellness and Health Promotion, Health and Social Sector, Indigenous Services Canada: Good morning, everyone. Jennifer Novak, Director General for Mental Wellness and Health Promotion. I'm the lead DG for the Indigenous early learning program.

When this was advanced in 2018-ish, we were looking at historical programs. We had the Aboriginal Head Start. We have that on-reserve and in urban settings. It is a system where you're looking to integrate many programs that have been built over decades, but then taking a new lens on truth and reconciliation, the learnings that we have even from the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls. When you're looking at all of these programs, you're wanting to move forward from a distinctions-based approach.

To the point that the AFN had made, going to hundreds of nations, we have modern treaty and self-governing that also need to be consulted in a meaningful way. Métis partners right now, there isn't one large national body representing all Métis partners from province to province. So the consultations end up being a little bit lengthier.

consulter toutes les communautés et tous les intervenants. Lorsque nous parlons de l'apprentissage et de la garde de jeunes enfants autochtones, nous faisons également référence aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis. Il faut du temps pour entreprendre ces consultations. Je pense que ces deux groupes de témoins qui se sont présentés devant nous ont demandé cela. Dans leur note d'information, ils ont demandé plus de temps. Je pense que, à leur avis, 24 mois ne seront pas suffisants pour qu'ils entreprennent le travail.

La sénatrice Senior : Je vous remercie.

La sénatrice Osler : Merci, sénatrice Greenwood, d'avoir proposé cet amendement.

Madame la présidente, je me demande si nous pourrions entendre des représentants de l'un des ministères concernés ayant de l'expérience dans l'élaboration de stratégies nationales, et s'ils pourraient nous faire part de leurs réflexions sur les échéanciers plus courts par rapport aux échéanciers plus longs.

La vice-présidente : Merci, sénatrice Osler. Je demanderais aux représentants de s'approcher de la table, s'il vous plaît.

Jennifer Novak, directrice générale, Direction du bien-être mental et de la promotion de la santé, Secteur de la santé et des programmes sociaux, Services aux Autochtones Canada : Bonjour à tous. Je m'appelle Jennifer Novak et je suis directrice générale du bien-être mental et de la promotion de la santé. Je suis la directrice générale responsable du programme d'apprentissage des jeunes enfants autochtones.

Lorsque le projet de loi a été proposé vers 2018, nous étions en train de nous pencher sur les programmes déjà en place. Nous avons le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones. Nous l'avons dans les réserves et dans les milieux urbains. C'est un système dans le cadre duquel on cherche à intégrer de nombreux programmes qui ont été mis sur pied au fil des décennies, tout en adoptant un nouveau regard sur la vérité et la réconciliation, ainsi que sur les enseignements que nous avons tirés de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Lorsqu'on examine tous ces programmes, on constate qu'on souhaite avancer vers une approche basée sur les distinctions.

Pour revenir au point soulevé par l'APN, qui a consulté des centaines de nations, nous avons des traités modernes et des gouvernements autonomes qui doivent également être consultés de manière significative. Actuellement, aucun grand organisme national représente tous les partenaires métis d'une province à l'autre. Donc, les consultations finissent par être un peu plus longues.

It's also challenging sometimes for our national Indigenous organizations. There has been turnover. I'll be honest. I can say that, even in the last year, there has been quite a bit of turnover in some of our organizations. Sometimes you make progress and then lose a bit of momentum. That's a bit of context. I won't comment on duration, but that is just my experience.

Just adding that modern treaty and self-governing nations would need to be added to the consultation process in addition to First Nations, Inuit and Métis.

The Deputy Chair: Thank you, Ms. Novak. Are there more comments from the officials? Thank you.

Kirsten Mattison, Director General, Children, Families and Learning, Indigenous Services Canada: My name is Kirsten Mattison. Thank you, Madam Chair. I'm here today representing Children, Families and Learning at Indigenous Services Canada. But from 2020 to 2024, I was the DG responsible for the Economic Development Strategy for rural Canada. I would put forward for consideration that the strategy was developed based on some pre-existing material.

There had been a rural secretariat. It had not functioned, and then it was brought back up. The strategy was developed in 12 months, but on that timeline, the strategy team was only able to draw information from federal government sources. The information on a 12-month strategy was secondary information. If the bill envisages primary development going to the source — I know you've been speaking a lot about direct consultation — that will be very challenging. I know you're talking about 24 to 36 months, so I'm not exactly answering the question, but when we delivered a 12-month strategy, we were able to pull together the secondary information from other federal departments. We did not have time to do primary consultation, if that helps.

The Deputy Chair: Thank you for that context, Ms. Mattison.

Senator Moodie: Just a comment about the timeline, as it was decided and put forward at 24 months. The concern for us is holding the government accountable for action and making sure that a focus on how we want to build the future for children in Canada will be defined and set in place. We are not expecting, nor should anybody expect, that in a strategy that emerges, that every program that exists will be affected and that every area of development that exists will be touched by the strategy. There will be areas of focus, and some areas will be touched.

C'est aussi parfois un défi pour nos organisations autochtones nationales. Il y a eu un roulement de personnel. Je vais être honnête. Je peux dire que, même au cours de la dernière année, il y a eu pas mal de roulement de personnel dans certaines de nos organisations. Parfois, vous faites des progrès puis vous perdez un peu d'élan. C'est un peu de contexte. Je ne parlerai pas de la durée, mais c'est simplement l'expérience que j'ai vécue.

J'ajouterai simplement que les nations ayant des traités modernes et les gouvernements autonomes devraient être inclus dans le processus de consultation en plus des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

La vice-présidente : Merci, madame Novak. Y a-t-il d'autres commentaires de la part des représentants? Je vous remercie.

Kirsten Mattison, directrice générale, Enfants, familles et apprentissages, Services aux Autochtones Canada : Je m'appelle Kirsten Mattison. Merci, madame la présidente. Je suis ici aujourd'hui pour représenter Enfants, familles et apprentissages au sein de Services aux Autochtones Canada. Cela dit, de 2020 à 2024, j'étais la directrice générale responsable de la stratégie de développement économique pour le Canada rural. Je proposerais de considérer que la stratégie a été élaborée à partir de certains documents préexistants.

Il y a eu un secrétariat rural. Il n'a pas fonctionné, puis il a été remis sur pied. La stratégie a été élaborée en 12 mois, mais dans ce délai, l'équipe de la stratégie n'a pu obtenir de l'information qu'auprès des sources du gouvernement fédéral. L'information sur une stratégie de 12 mois était secondaire. Si le projet de loi envisage que l'élaboration primaire aille à la source — je sais que vous avez beaucoup parlé de consultation directe —, cela sera très difficile. Je sais que vous parlez de 24 à 36 mois, donc je ne réponds pas exactement à la question, mais lorsque nous avons livré une stratégie de 12 mois, nous avons pu rassembler les informations secondaires provenant d'autres ministères fédéraux. Nous n'avons pas eu le temps de faire une consultation primaire, si cela peut aider.

La vice-présidente : Je vous remercie pour ce contexte, madame Mattison.

La sénatrice Moodie : J'ai un commentaire sur l'échéancier de 24 mois qui a été proposé. Notre préoccupation est de tenir le gouvernement responsable de ses actions et de veiller à ce qu'un accent soit mis sur la manière dont nous souhaitons construire l'avenir pour les enfants au Canada. Il faut que ce soit défini et mis en place. Nous ne nous attendons pas, et personne ne devrait s'attendre, à ce que dans une nouvelle stratégie, chaque programme et chaque domaine de développement existants soient touchés par la stratégie. Il y aura certains domaines d'intérêt, et certains domaines seront touchés.

What we know about many of those areas is there is a significant amount of research and consultation already in place. We have some lived examples, like the early child program for Indigenous children that already exists and that stands as a guideline and a template for us.

We wouldn't be going back to scratch would be my expectation. We would be building on what's already there and realigning, in some cases, what's already there with some new consultation. I think it is fair to say that nobody wants to define the appropriate time for the best-possible consultation, but it is how the consultation is designed and how it manages to serve the individuals that are affected. By that, I mean that it's more about the design and the quality of the work that's done and, to a lesser extent, the cut-off point. As Senator McPhedran has said, we can expect that there will be extensions. That has been the nature of the work. What we should be focusing on is putting a little bit of fire in this exercise.

Senator Petitclerc: I also want to add my voice in support of the element Senator McPhedran put on the floor. I think experience says a little bit of pressure helps, and extensions are possible, so I would favour keeping the 24 months.

Senator Senior: I don't know if this is even appropriate language for consideration, but what about 24 to 36 months? We can't do that? That doesn't make sense? I will declare my inexperience. I just wanted to put that on the floor as a bit of a range, let's say.

Senator Hay: I do agree that extending it out 36 months could be a hurry-up-and-wait scenario until month 30, potentially.

What about a bit of a compromise here, looking for a solution. What about a 24-month detailed interim report, with 36 months being the deadline? That way, there's not silence during that period of time.

Senator Moodie: I would just comment that already built into the strategy are detailed reporting requirements. We already have that component.

Senator Hay: I hear that. I do think 24 months, sadly, should be the time frame. Otherwise, it will be —

Senator Greenwood: There is never a guarantee that there will be extensions granted. We can assume or think that there will be extensions, but there's never, that I know of — and maybe the folks here in the room from government can tell us. It is really, then, up to the government whether they want to grant an extension or not.

Ce que nous savons à propos de bon nombre de ces domaines, c'est qu'un travail important de recherche et de consultation est déjà en place. Nous avons des exemples vécus, comme le programme d'aide préscolaire aux Autochtones qui existe déjà et qui nous sert de ligne directrice et de modèle.

Je ne m'attendrais pas à ce que l'on reparte de zéro dans ce cas. Nous construirions sur ce qui est déjà en place et réalignerions, dans certains cas, ce qui est déjà là avec de nouvelles consultations. Je pense qu'il est juste de dire que personne ne veut définir le moment approprié pour la meilleure consultation possible, mais c'est la façon dont la consultation est conçue et comment elle parvient à servir les personnes concernées. Par là, je veux dire que c'est davantage une question de conception et de qualité du travail effectué et, dans une moindre mesure, de date butoir. Comme l'a dit la sénatrice McPhedran, nous pouvons nous attendre à ce qu'il y ait des prolongations. C'est la nature du travail. Ce sur quoi nous devrions nous concentrer, c'est d'ajouter un peu d'énergie à cet exercice.

La sénatrice Petitclerc : Je veux également ajouter ma voix en soutien à l'élément que la sénatrice McPhedran a proposé. Je pense que l'expérience montre qu'un peu de pression aide, et que des prolongations sont possibles, donc je serais en faveur de garder les 24 mois.

La sénatrice Senior : Je ne sais pas si c'est même une formulation appropriée à envisager, mais pourrait-on dire de 24 à 36 mois? Nous ne pouvons pas le faire? Cela n'a pas de sens? Je dirai que je ne suis pas assez expérimentée. Je voulais juste le proposer comme une sorte de fourchette, disons.

La sénatrice Hay : Je suis d'accord pour dire qu'étendre l'échéancier à 36 mois pourrait être un scénario où on se dépêche et attend jusqu'au mois 30, potentiellement.

Que diriez-vous d'un petit compromis ici, à la recherche d'une solution? Que diriez-vous de 24 mois pour un rapport provisoire détaillé et de 36 mois pour la date butoir? De cette façon, il n'y a pas de silence pendant cette période.

La sénatrice Moodie : Je voudrais simplement mentionner que des exigences de rapport détaillé sont déjà incluses dans la stratégie. Nous avons déjà cet élément.

La sénatrice Hay : Je comprends cela. Je pense que 24 mois, malheureusement, devraient être le délai. Sinon, ce sera...

La sénatrice Greenwood : Il n'y a jamais de garantie que l'on accordera des prolongations. On peut le supposer ou penser qu'il y en aura, mais il n'y a jamais, à ma connaissance... et peut-être que les fonctionnaires, ici présents, pourront nous éclairer. Donc, c'est vraiment au gouvernement de décider s'il veut accorder ou non une prolongation.

I guess I also want to say that the context has changed since the Indigenous Early Learning and Child Care Framework, or IELCC, was developed. Geopolitically in this country, it's a lot different, I think. There's much more drive to self-determination, so then you're looking at nations and modern treaties, all of those things. It's extraordinarily complex, is what I'm trying to say. I just wonder if you can speak to the notion of extensions.

Ms. Novak: I actually don't know the answer to that. Sorry.

Ms. Mattison: A legislated deadline would be taken extremely seriously, and missing that would not be Plan A or B. It would be a big problem to miss the deadline.

Senator Greenwood: A big ask.

Ms. Mattison: Yes. I think a lot of other options would be put forward before missing a legislated deadline would be on the table.

Senator Muggli: I worry about the number of groups and rights holders that need to be consulted. It's massive.

What I also worry about in a 36-month period is that you do part of that work in year one and continue it on to year three, so now you have a two-year gap from what you heard from the first group of people you consulted with, to the group you consulted with last. Who knows what's changed in the terrain in that period of time.

As much as I think a 36-month time frame helps to capture everybody, I think it creates a different problem of relevancy of what has been gathered in the first year, and now you're in the third year. I would support 24 months, even though I know it will put a lot of pressure on the people doing the work.

Senator McPhedran: I wanted to pick up on the discussion about the missing of a legislated deadline. What are the consequences if a legislated deadline is missed?

Ms. Mattison: I guess my best answer, if it's not specified in the legislation — which some pieces of legislation would specify an outcome — would be that we are here to uphold and support the rule of law and the legislated principles. It would just be contrary to our function as the public service.

Je suppose que je veux aussi ajouter que le contexte a changé depuis que le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones, ou AGJE, a été élaboré. Géopolitiquement dans ce pays, c'est très différent, je pense. Il y a beaucoup plus de volonté d'autodétermination, donc on prend en compte les nations et les traités modernes, toutes ces choses. C'est extrêmement complexe, c'est ce que j'essaie de dire. Je me demande simplement si vous pouvez parler de la notion de prolongation des délais.

Mme Novak : Je ne connais pas la réponse à cette question. Désolée.

Mme Mattison : Un délai prévu par la loi serait pris très au sérieux, et le fait de manquer la date butoir ne serait pas le plan A ou B. Ce serait un gros problème de dépasser la date butoir.

La sénatrice Greenwood : C'est beaucoup demander.

Mme Mattison : Oui. Je pense que beaucoup d'autres options seraient proposées avant qu'on en arrive au non-respect d'une date butoir prévue par la loi.

La sénatrice Muggli : Je m'inquiète du nombre de groupes et de détenteurs de droits qui doivent être consultés. C'est énorme.

Ce qui m'inquiète également avec une période de 36 mois, c'est qu'on fasse une partie de ce travail durant la première année et qu'on le poursuive jusqu'à la troisième année. Vous avez donc maintenant un écart de deux ans entre ce que vous avez entendu de la part du premier groupe de personnes que vous avez consulté et de la part du groupe que vous avez consulté en dernier. Qui sait ce qui a changé sur le terrain durant cette période.

Même si je crois qu'un délai de 36 mois aide à tenir compte de tout le monde, je pense que cela crée un problème différent, un problème de pertinence des informations qui ont été recueillies au cours de la première année, et maintenant vous êtes dans la troisième année. Je suis en faveur de 24 mois, même si je sais que cela mettra beaucoup de pression sur les personnes qui effectuent le travail.

La sénatrice McPhedran : Je voulais revenir sur la discussion concernant le non-respect d'une date butoir prévue par la loi. Quelles sont les conséquences si une échéance prévue par la loi n'est pas respectée?

Mme Mattison : Je suppose que ma meilleure réponse, si ce n'est pas précisé dans la loi — ce que certaines dispositions législatives pourraient spécifier comme résultat —, serait que nous sommes ici pour défendre et soutenir la primauté du droit et les principes législatifs. Ce serait tout simplement contraire à notre fonction en tant que fonction publique.

Senator McPhedran: Who would deliver those consequences? In effect, the extension is being granted by the government to the government, so if there is a finding that an extension is needed, it is a request, essentially, of self. Do I, the government, need an extension? Yes, I do. Will I give myself an extension? Yes, I will. What kind of countermeasure is there, in actual fact, within the system?

The Deputy Chair: It's all right if you don't have a response.

Senator Moodie: I do have a response. We asked this question of our lawyer, and he said, "There are no consequences unless it's specified in law" if a legislated timeline is missed, which is probably why we see what we see.

The Deputy Chair: Colleagues, I think it's time for us to ask the question. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Some Hon. Senators: No.

The Deputy Chair: Is it agreed "no" or do we need to go to a vote?

Senator Greenwood: I can withdraw it, right?

The Deputy Chair: Yes. Do you want to withdraw it, or should we have a vote to carry or defeat it?

Senator Greenwood: I think I can simply withdraw it at this time.

The Deputy Chair: Thank you, Senator Greenwood. Accordingly, senators, the amendment has been withdrawn.

Shall clause 6 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall clause 7 carry?

Senator Greenwood: Senators, I move:

That Bill S-212 be amended in clause 7, on page 5, by adding the following after line 33:

“(1.1) In carrying out the duty referred to in subsection (1), the Minister shall consult with the persons identified in subsection 4(3) of this Act.”.

La sénatrice McPhedran : Qui appliquerait ces conséquences? En effet, la prolongation est accordée par le gouvernement pour le gouvernement, donc si on conclut qu'une prolongation est nécessaire, c'est une demande, essentiellement, à soi-même. En tant que gouvernement, ai-je besoin d'une prolongation? Oui, il m'en faut une. Vais-je me donner une prolongation? Oui, je vais le faire. Quel type de contre-mesure existe-t-il, en réalité, au sein du système?

La vice-présidente : Si vous n'avez pas de réponse, il n'y a pas de problème.

La sénatrice Moodie : J'ai une réponse. Nous avons posé cette question à notre avocat, et il a dit qu'il n'y a pas de conséquences à moins que cela ne soit spécifié dans la loi, si une date butoir prévue dans la loi n'est pas respectée, ce qui est probablement la raison pour laquelle nous voyons ce que nous voyons.

La vice-présidente : Chers collègues, je pense qu'il est temps de poser la question. Honorables sénatrices, êtes-vous d'accord pour adopter la motion d'amendement?

Des voix : Non.

La vice-présidente : Est-ce un « non » unanime ou doit-on procéder à un vote?

La sénatrice Greenwood : Je peux la retirer, n'est-ce pas?

La vice-présidente : Oui. Voulez-vous la retirer, ou devrions-nous voter pour l'adopter ou la rejeter?

La sénatrice Greenwood : Je pense que je peux simplement la retirer pour l'instant.

La vice-présidente : Merci, sénatrice Greenwood. Par conséquent, sénatrices, l'amendement est retiré.

L'article 6 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : L'article 7 est-il adopté?

La sénatrice Greenwood : Sénatrices, je propose :

Que le projet de loi S-212 soit modifié à l'article 7, à la page 5, par adjonction, après la ligne 33, de ce qui suit :

« (1.1) Dans l'exercice de la fonction prévue au paragraphe (1), le ministre consulte les personnes visées au paragraphe 4(3) de la présente loi. ».

This amendment is based on the testimony from the Assembly of First Nations Quebec-Labrador and the First Nations of Quebec and Labrador Health and Social Services Commission.

This amendment would ensure that First Nations, Inuit and Métis peoples are fully and meaningfully involved in the five-year assessment of the strategy, given that 4(3)(d) of the bill includes representatives of Indigenous governing bodies and organizations that serve and represent First Nations, Inuit and Métis children and youth. It would also ensure that all other groups and ministers listed in 4(3) are included in this five-year review.

Furthermore, this would also ensure that the five-year review is not conducted in a silo within a minister's office or department but is consistent with what is being felt and heard across the country.

The Deputy Chair: Thank you, Senator Greenwood. Colleagues, is there any discussion?

Senator Petitclerc: I just have a question for Senator Greenwood. This is very thorough. If I understand correctly, during the development of the strategy, we have in 4(3) everybody that needs to be consulted. Then when we do the report, we need to rotate back to consult them again.

My simple question is this: Is that standard in this type of legislation? Not that it has to be, but I'm just curious.

Senator Greenwood: The representatives, as I understand it, from all of the Indigenous governing bodies need to be part of the five-year assessment, so we circle back and bring them in, yes.

The Deputy Chair: Colleagues, seeing no more discussion, is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: I declare the motion in amendment carried.

Shall clause 7, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall the preamble carry?

Cet amendement se base sur le témoignage de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador et de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador.

Il garantirait que les Premières Nations, les Inuits et les Métis participent pleinement et significativement à l'évaluation quinquennale de la stratégie, étant donné que l'alinéa 4(3)d du projet de loi inclut des représentants des organes directeurs et des organisations qui servent et représentent les enfants et jeunes des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Cela garantirait également que tous les autres groupes et ministres énumérés au paragraphe 4(3) sont inclus dans cet examen quinquennal.

De plus, cela permettrait également de s'assurer que l'examen quinquennal n'est pas mené de manière isolée au sein du cabinet ou du ministère d'un ministre, mais qu'il est cohérent avec ce qui est ressenti et entendu dans tout le pays.

La vice-présidente : Merci, sénatrice Greenwood. Chers collègues, quelqu'un souhaite-t-il en discuter?

La sénatrice Petitclerc : J'ai juste une question pour la sénatrice Greenwood. C'est très complet. Si j'ai bien compris, il est indiqué au paragraphe 4(3) que toutes les personnes doivent être consultées lors de l'élaboration de la stratégie. Alors quand nous faisons le rapport, nous devons revenir en arrière pour les consulter à nouveau.

Ma question est tout simplement la suivante : est-ce la pratique courante dans ce type de mesure législative? Je ne dis pas que cela doit l'être, mais je suis juste curieuse.

La sénatrice Greenwood : D'après ce que je comprends, les représentants de tous les corps dirigeants autochtones doivent participer à l'évaluation quinquennale, donc nous revenons en arrière et nous les incluons, oui.

La vice-présidente : Chers collègues, comme plus personne ne souhaite intervenir, vous plaî-t-il d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : Je déclare la motion d'amendement adoptée.

L'article 7 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : Le préambule est-il adopté?

Senator Greenwood: Senators, I move:

That Bill S-212 be amended in the preamble, on page 1,

(a) by adding the following after line 21:

“Whereas First Nations, Inuit and Métis children and youths have the right to grow up in a culturally safe environment and in their own respective cultures and languages;”;

(b) by adding the following after line 28:

“Whereas First Nations, Inuit and Métis children and families are best supported by programs and services that are culturally appropriate and led by Indigenous peoples and Canada is therefore committed to upholding the right of Indigenous peoples to be consulted to obtain their free, prior and informed consent for the content of the national strategy as it pertains to Indigenous children;”.

The rationale for this is that these amendments to the preamble are in response to the testimony from the Assembly of First Nations Quebec and Labrador and the First Nations of Quebec and Labrador Health and Social Services Commission.

By adding to the preamble, First Nations, Inuit and Métis children and youth have the right to grow up in a culturally safe environment and in their own culture’s language. We are explicitly recognizing and affirming the rights of First Nations, Inuit and Métis children. This language is also consistent with the language found in An Act respecting First Nations, Inuit and Métis children, youth and families.

The second component of the amendment recognizes and affirms that First Nations, Inuit and Métis children and families are best supported by programs and services that are culturally appropriate and that are led by Indigenous Peoples, which is important with regard to the right of self-determination and the right of care of their own children. These rights are embedded in self-government, which Indigenous Peoples have fought so hard to assert.

The Deputy Chair: Thank you, Senator Greenwood. Is there any discussion, colleagues? No discussion.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

La sénatrice Greenwood : Sénateurs, je propose :

Que le projet de loi S-212 soit modifié, au préambule, à la page 1 :

a) par adjonction, après la ligne 20, de ce qui suit :

« que les enfants et les jeunes des Premières Nations, de même qu’inuits et métis, ont le droit de grandir dans un environnement culturellement sécuritaire, dans leur propre culture et leur propre langue; »;

b) par adjonction, après la ligne 28, de ce qui suit :

« que, parce que les enfants et les familles des Premières Nations, de même qu’inuits et métis, sont mieux soutenus par des programmes et des services qui sont adaptés à leur culture et qui sont dirigés par les peuples autochtones eux-mêmes, le Canada s’engage à respecter le droit des peuples autochtones d’être consultés afin d’obtenir leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, relativement au contenu de la stratégie nationale qui porte sur les enfants autochtones; ».

La raison en est que ces amendements au préambule répondent au témoignage de l’Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador et de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador.

Grâce à un ajout au préambule, les enfants et les jeunes des Premières Nations, des Inuits et des Métis ont le droit de grandir dans un environnement adapté à leur culture et dans leur propre langue. Nous reconnaissons et affirmons explicitement les droits des enfants des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Cette formulation est également conforme à la formulation trouvée dans la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Le deuxième élément de l’amendement reconnaît et affirme que les enfants et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis sont mieux soutenus par des programmes et services qui sont adaptés à leur culture et qui sont dirigés par les peuples autochtones, ce qui est important en ce qui concerne le droit à l’autodétermination et le droit de prendre soin de leurs propres enfants. Ces droits sont ancrés dans l’autonomie gouvernementale, pour laquelle les peuples autochtones ont tant lutté.

La vice-présidente : Merci, sénatrice Greenwood. Quelqu’un souhaite-t-il en discuter, chers collègues? Non.

Honorables sénatrices, êtes-vous d’accord pour adopter la motion d’amendement?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: I declare the motion in amendment carried.

[*Translation*]

Senator Petitclerc: I would also like to move an amendment in the preamble. I'll read it first. I move:

That Bill S-212 be amended in the preamble, on page 1, by adding the following after line 34:

“Whereas Canada has ratified the United Nations Convention on the Rights of Persons with Disabilities, which, in Article 7, sets out an obligation on States Parties to take all necessary measures to ensure the full enjoyment by children with disabilities of all human rights and fundamental freedoms on an equal basis with other children;”.

[*English*]

This amendment in the preamble is in response to what the witnesses said in committee and what we also received by organizations like Inclusion Canada, for example. I just wanted to take a bit of time to mention that Article 7 of the convention —

[*Translation*]

It states the following:

States Parties shall take all necessary measures to ensure the full enjoyment by children with disabilities of all human rights and fundamental freedoms on an equal basis with other children.

In all actions concerning children with disabilities, the best interests of the child shall be a primary consideration.

States Parties shall ensure that children with disabilities have the right to express their views freely on all matters affecting them, their views being given due weight in accordance with their age and maturity, on an equal basis with other children, and to be provided with disability and age-appropriate assistance to realize that right.

[*English*]

The rationale for this amendment, specifically to mention Article 7 of the convention, was to be specific to this article in

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : Je déclare la motion d'amendement adoptée.

[*Français*]

La sénatrice Petitclerc : J'aimerais aussi proposer un amendement dans le préambule. Je vais le lire d'abord. Je propose :

Que le projet de loi S-212 soit modifié au préambule, à la page 1, par adjonction, après la ligne 34, de ce qui suit :

« que le Canada a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, qui, à l'article 7, énonce l'obligation pour les États parties de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer aux enfants ayant un handicap la pleine jouissance de tous les droits de la personne et de toutes les libertés fondamentales sur la base de l'égalité avec les autres enfants; ».

[*Traduction*]

Cet amendement au préambule vient en réponse à ce que les témoins ont dit au comité et à ce que nous avons également reçu d'organisations comme Inclusion Canada, par exemple. Je voulais juste prendre un peu de temps pour mentionner que l'article 7 de la convention...

[*Français*]

On y indique ce qui suit :

Les États Parties prennent toutes mesures nécessaires pour garantir aux enfants handicapés la pleine jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, sur la base de l'égalité avec les autres enfants.

Dans toutes les décisions qui concernent les enfants handicapés, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

Les États Parties garantissent à l'enfant handicapé, sur la base de l'égalité avec les autres enfants, le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité, et d'obtenir pour l'exercice de ce droit une aide adaptée à son handicap et à son âge.

[*Traduction*]

La raison de cet amendement, expressément pour mentionner l'article 7 de la convention, était d'être précis par rapport à cet

response to Olivia Lecoufle, a board member of the Canadian Coalition for the Rights of Children, who appeared before us. I quote her:

At this stage of the study, the CCRC recommends an amendment to the bill in order to add a reference to the United Nations Convention on the Rights of Persons with Disabilities, specifically Article 7, and to embed references to children with disabilities throughout the whole document.

That really will be the result of this amendment and the one we did from Senator Hay.

The Deputy Chair: Thank you, Senator Petitclerc. Colleagues, is there any discussion? Seeing none, is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: I declare the motion in amendment carried.

Senator Hay: I would like to move an amendment to the preamble of Bill S-212.

We heard repeatedly through witness testimony and submitted letters and briefs from many organizations coast to coast to coast that mental health has to have a specific place and mandate within this bill. I believe that the preamble amendment I suggest will ensure that has a specific place and sets up the bill for a holistic approach.

Furthermore, in discussion with Senator Osler, I support an addition of adding “physical health” to my preamble amendment so that it does not assume that physical health goes alongside mental health or vice versa. Let me read the amendment to the preamble. I move:

That Bill S-212 be amended in the preamble,

(a) on page 1, by adding the following after line 34:

“Whereas the well-being of Canada’s children and youth cannot be achieved without a sustained focus on mental health, particularly in light of the urgency of the current mental health crisis across Canada;”;

(b) on page 2, by replacing line 4 with the following:

“And whereas investing in the well-being, physical and mental health, and growth”.

article en réponse à Olivia Lecoufle, membre du conseil d’administration de la Coalition canadienne pour les droits des enfants, qui est venue témoigner devant nous. Je la cite :

À cette étape-ci de l’étude, la CCDE recommande d’apporter un amendement au projet de loi pour ajouter une référence à la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, plus particulièrement l’article 7, et d’inclure des références aux enfants handicapés dans l’ensemble du document.

Ce sera vraiment le résultat de cet amendement et de celui de la sénatrice Hay que nous avons examiné.

La vice-présidente : Merci, sénatrice Petitclerc. Chers collègues, quelqu’un veut-il intervenir? Comme personne n’intervient, vous plaît-il, honorables sénatrices, d’adopter la motion d’amendement?

Des voix : D’accord.

La vice-présidente : Je déclare la motion d’amendement adoptée.

La sénatrice Hay : Je voudrais proposer un amendement au préambule du projet de loi S-212.

Nous avons entendu à maintes reprises, par le biais de témoignages ainsi que de lettres et mémoires soumis par de nombreuses organisations d’un océan à l’autre, que la santé mentale doit avoir une place et un mandat particuliers dans ce projet de loi. Je crois que l’amendement du préambule que je propose permettra de lui attribuer une place particulière et préparera le projet de loi en faveur d’une approche holistique.

De plus, après en avoir discuté avec la sénatrice Osler, je soutiens l’ajout de « santé physique » à mon amendement du préambule afin qu’on ne suppose pas que la santé physique va de pair avec la santé mentale ou vice versa. Laissez-moi lire l’amendement au préambule. Je propose :

Que le projet de loi S-212 soit modifié, au préambule :

a) à la page 1, par adjonction, après la ligne 34, de ce qui suit :

« que le bien-être des enfants et des jeunes du Canada ne peut être assuré sans une attention soutenue portée à la santé mentale, en particulier compte tenu de l’urgence de la crise actuelle en matière de santé mentale à la grandeur du Canada; »;

b) à la page 2, par substitution, à la ligne 4, de ce qui suit :

« qu’il est crucial d’investir dans le bien-être, la santé physique et mentale ainsi que le déve- ».

The first part addresses the specificity of mental health in this bill. The second part would ensure that physical health has a place in this bill as well.

This amendment to the preamble recognizes that the well-being of children and youth depends on both physical and mental health, and that addresses that one without the other is incomplete. There is no question that mental health challenges are still rising among young people at crisis levels, affecting their learning relationships and overall development. By naming mental health explicitly alongside physical health in the preamble, it signals that both are essential priorities for this national strategy.

Including this language ensures the bill begins with a holistic, compassionate understanding of children and youth, reflecting the evidence and perspective shared during our study period.

I welcome your thoughts, comments and support.

The Deputy Chair: Thank you, Senator Hay. Because there was a very slight change, we will get the translation done on that. It will be very quick.

Senator Hay: Thank you. I apologize. I should have done that yesterday.

The Deputy Chair: For clarity, I will now read the new motion. It is moved by the Honourable Senator Hay:

That Bill S-212 be amended in the preamble,

(a) on page 1, by adding the following after line 34:

“Whereas the well-being of Canada’s children and youth cannot be achieved without a sustained focus on mental health, particularly in light of the urgency of the current mental health crisis across Canada;”;

(b) on page 2, by replacing line 4 with the following:

“And whereas investing in the well-being, physical and mental health, and growth”.

Colleagues, is there any further discussion?

Senator Osler: Thank you, Madam Chair. I want to thank Senator Hay for her thoughtfulness in considering this. We had a conversation, and historically health has been looked at with an emphasis on physical health and not mental health. I had approached her to ask for the inclusion of physical health in the

La première partie aborde la spécificité de la santé mentale dans ce projet de loi. La deuxième partie veillerait à ce que la santé physique ait également sa place dans ce projet de loi.

Cet amendement au préambule reconnaît que le bien-être des enfants et des jeunes dépend à la fois de la santé physique et de la santé mentale, et que s’attaquer à l’un sans l’autre est incomplet. Il ne fait aucun doute que les problèmes de santé mentale continuent d’augmenter chez les jeunes au point d’atteindre un niveau critique, ce qui nuit à leurs relations d’apprentissage et à leur développement global. En inscrivant explicitement la santé mentale aux côtés de la santé physique dans le préambule, cela signale que les deux sont des priorités essentielles pour cette stratégie nationale.

L’inclusion de ce libellé garantit que le projet de loi commence par une compréhension holistique et compatissante des enfants et des jeunes, ce que reflètent les données probantes et les perspectives entendues pendant notre étude.

C’est avec plaisir que je prendrai connaissance de vos réflexions, de vos commentaires et de votre soutien.

La vice-présidente : Merci, sénatrice Hay. Puisqu’il y a eu une modification légère, nous allons obtenir la traduction. Ce sera très rapide.

La sénatrice Hay : Je vous remercie. Je m’excuse. J’aurais dû m’en occuper hier.

La vice-présidente : À des fins d’éclaircissement, je vais maintenant lire la nouvelle motion. Il est proposé par l’honorable sénatrice Hay :

Que le projet de loi S-212 soit modifié, au préambule :

a) à la page 1, par adjonction, après la ligne 34, de ce qui suit :

« que le bien-être des enfants et des jeunes du Canada ne peut être assuré sans une attention soutenue portée à la santé mentale, en particulier compte tenu de l’urgence de la crise actuelle en matière de santé mentale à la grandeur du Canada; »;

b) à la page 2, par substitution, à la ligne 4, de ce qui suit :

« qu’il est crucial d’investir dans le bien-être, la santé physique et mentale ainsi que le deve- ».

Chers collègues, avez-vous quelque chose à ajouter à ce sujet?

La sénatrice Osler : Merci, madame la présidente. Je tiens à remercier la sénatrice Hay de sa prévenance à cet égard. Nous avons eu une conversation, et depuis longtemps, en matière de santé, on met l’accent sur la santé physique et non sur la santé mentale. Je l’ai contactée pour demander l’inclusion de la santé

preamble, keeping the emphasis on the current mental health crisis. I think this captures it quite nicely. I support the amended amendment as written. Again, I want to thank Senator Hay for her thoughtfulness.

The Deputy Chair: Thank you, Senator Osler.

Okay. Is there any further discussion? Seeing none, is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: I declare the motion in amendment carried.

Shall the preamble, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Shall the bill, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Thank you, colleagues. At this time, I am going to ask Senator Moodie to say a few words.

Senator Moodie: It's a few words, folks. I just wanted to express my thanks to all the senators. We are the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, or SOCI, and this is how we work. We do real work and we collaborate. I want to especially thank Senator Hay, Senator Petitclerc, and I would be remiss if I did not thank Senator Greenwood for the extraordinary contribution that you have made to improving this bill, to bringing the voices of leaders and stakeholders to the table for our consideration and during our deliberations. Thank you very much to everyone.

The Deputy Chair: Senator Moodie, thank you.

Is it agreed that the Law Clerk and Parliamentary Counsel be authorized to make necessary technical, grammatical, or other required non-substantive changes resulting from the amendments adopted by the committee, in both official languages, including updating cross-references and renumbering of provisions?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Does the committee wish to consider appending observations to the report?

physique dans le préambule, en mettant l'accent sur la crise de la santé mentale actuelle. Je pense que cela rend bien l'idée. Je soutiens l'amendement modifié tel qu'écrit. Encore une fois, je tiens à remercier la sénatrice Hay de sa prévenance.

La vice-présidente : Merci, sénatrice Osler.

Bien. Quelqu'un souhaite-t-il ajouter quelque chose? Puisque personne n'intervient, êtes-vous d'accord, honorables sénatrices, pour adopter la motion d'amendement?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : Je déclare la motion d'amendement adoptée.

Le préambule modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : Le projet de loi modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : Merci, chers collègues. Je vais maintenant demander à la sénatrice Moodie de nous dire quelques mots.

La sénatrice Moodie : Ce ne sont que quelques mots, chers collègues. J'aimerais dire merci à toutes les sénatrices. Nous sommes le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, ou comité SOCI, et c'est ainsi que nous travaillons. Nous faisons du bon travail et nous collaborons. Je tiens à remercier tout particulièrement la sénatrice Hay, la sénatrice Petitclerc, et je manquerais à mon devoir si je ne remerciais pas la sénatrice Greenwood pour l'extraordinaire contribution qu'elle a apportée à l'amélioration de ce projet de loi, en faisant entendre à cette table la voix des dirigeants et des parties prenantes pour que nous puissions en tenir compte dans le cadre de nos délibérations. Merci beaucoup à toutes.

La vice-présidente : Sénatrice Moodie, merci.

Est-il convenu que le légiste et conseiller parlementaire soit autorisé à apporter toute modification mineure, notamment technique ou grammaticale, rendue nécessaire par suite de l'adoption des amendements par le comité, dans les deux langues officielles, y compris la mise à jour des renvois et la renumérotation des dispositions?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : Le comité veut-il annexer des observations au rapport?

Hon. Senators: Yes.

The Deputy Chair: Agreed. Colleagues, as you know, the Rules allow us to go in camera to discuss a draft report. Does the committee wish to discuss the observations in public or in camera?

Some Hon. Senators: In public.

The Deputy Chair: In public. Thank you, senators. We will start the discussion with the observations proposed by Senator Senior.

Senator Senior: Thank you, Madam Chair. As we were reviewing this bill, I had a concern about whether or not there would be a Gender-based Analysis Plus that would go along with it. And considering that we know that children who are most at risk and most vulnerable in Canada and are living in circumstances of poverty and other social determinants of health, that most of those children are living in single-parent households and therefore at greater risk because of the socio-economic circumstances they are in. Most of those single-parent households are led by women. That is the reasoning behind this observation. Should I read the observation?

An Hon. Senator: Please.

Senator Senior: Your committee notes that children are not inherently poor, rather they experience poverty through their living conditions, often single-parent households headed primarily by mothers. It is poverty within those situations we need to address. Your committee also recommends that a Gender-based Analysis Plus of this bill be conducted to provide a fulsome understanding of who would be impacted by this national strategy and to ensure it is inclusive and responsive.

An Hon. Senator: Great.

The Deputy Chair: Thank you. Is there further discussion, colleagues?

Senator McPhedran: Very strong.

The Deputy Chair: Are members in agreement with the observation?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Agreed. Is it agreed that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to approve the final version of the observations being appended

Des voix : Oui.

La vice-présidente : D'accord. Chers collègues, comme vous le savez, le Règlement nous permet de nous réunir à huis clos pour discuter d'un projet de rapport. Le comité souhaite-t-il discuter des observations publiquement ou à huis clos?

Des voix : Publiquement.

La vice-présidente : Publiquement. Merci, sénatrices. Nous commencerons la discussion par les observations proposées par la sénatrice Senior.

La sénatrice Senior : Merci, madame la présidente. Alors que l'on examinait ce projet de loi, j'avais une préoccupation quant à savoir s'il allait y avoir ou non une analyse comparative entre les sexes qui l'accompagnerait. Nous savons que les enfants les plus à risque et les plus vulnérables au Canada vivent dans des conditions de pauvreté et sont défavorisés face à d'autres déterminants sociaux de la santé; la plupart de ces enfants vivent dans des familles monoparentales et sont donc plus à risque en raison de leur situation socioéconomique. La plupart de ces ménages monoparentaux sont dirigés par des femmes. C'est le raisonnement derrière cette observation. Devrais-je lire l'observation?

Une voix : S'il vous plaît.

La sénatrice Senior : Votre comité note que les enfants ne sont pas pauvres en soi; ils vivent plutôt dans la pauvreté en raison de leurs conditions de vie, souvent dans des familles monoparentales dirigées principalement par des mères. C'est à la pauvreté dans ces situations que nous devons nous attaquer. Votre comité recommande également qu'une analyse comparative entre les sexes plus soit menée afin de bien identifier les populations qui seraient touchées par cette stratégie nationale et de s'assurer qu'elle est inclusive et adaptée aux besoins de ces populations.

Une voix : Très bien.

La vice-présidente : Je vous remercie. Quelqu'un a-t-il quelque chose à ajouter, chers collègues?

La sénatrice McPhedran : C'est une observation très forte.

La vice-présidente : Les membres approuvent-elles l'observation?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : D'accord. Est-il convenu que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver la version finale des observations qui seront annexées

to the report, in both official languages, taking into consideration today's discussion and with any necessary editorial, grammatical or translation changes as required?

Colleagues?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: I declare the motion carried.

Is it agreed that I report this bill, as amended, with observations to the Senate, in both official languages?

Hon. Senators: Agreed.

The Deputy Chair: Agreed. Thank you, honourable senators.

This brings us to the end of this meeting. There being no further business, this meeting is now adjourned.

(The committee adjourned.)

au rapport, dans les deux langues officielles, en tenant compte de la discussion d'aujourd'hui et en apportant tout changement nécessaire lié à la forme, à la grammaire ou à la traduction?

Chers collègues?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : Je déclare la motion adoptée.

Est-il convenu que je fasse rapport de ce projet de loi, tel qu'amendé, avec observations au Sénat, dans les deux langues officielles?

Des voix : D'accord.

La vice-présidente : D'accord. Merci, honorables sénatrices.

Cela conclut la séance. Il n'y a pas d'autres questions à traiter. La séance est maintenant levée.

(La séance est levée.)
